

DÉLIBÉRATION N°6.1/202/09/02 – OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE – ANNEE 2021

Monsieur le Maire propose de reporter à la prochaine réunion de Conseil municipal le rapport n° 2, dans l'attente des résultats de la concertation en cours avec Saint-Lô-Agglomération.

DÉLIBÉRATION N°5.3.6/2020/09/03 – COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (CLECT) – DÉSIGNATION DES MEMBRES

Monsieur SÉVÊQUE présente le rapport n°3.

Personne ne souhaitant s'exprimer, l'assemblée municipale décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations et de désigner Alain SÉVÊQUE, Patrick SIMON et Evelyne MASSICOT pour siéger à la CLECT.

DÉLIBÉRATION N°5.2.3/020/09/04 - COMPOSITION DE LA COMMISSION TRAVAUX, ACCESSIBILITÉ ET SÉCURITÉ – MODIFICATION

Monsieur SÉVÊQUE présente le rapport n°4.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°4 au vote.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier la composition de la commission des travaux, de l'accessibilité et de la sécurité comme suit :

Michel DUPONT, Yolande MARIE, Jean-Charles ENOT, André BULUCUA, Etienne CHOISY et Guillaume MARTIN.

DÉLIBÉRATION N° 7.10/2020/09/05 – ADOPTION DU RÈGLEMENT FINANCIER ET BUDGÉTAIRE DE LA COMMUNE D'AGNEAUX

Monsieur SIMON présente le rapport n°5.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°5 au vote.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le règlement financier et budgétaire.

DÉLIBÉRATION N°7.1/2020/09/06 – DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur SIMON présente le rapport n°6.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°6 au vote.

L'assemblée municipale décide, à l'unanimité, autorise la décision modificative suivante :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	CHAPITRES-ARTICLES	RECETTES
	O11 – Dépenses à caractère général	

10 000.00 €	Article 61522	0.00 €
130 000.00 €	Article 61523	0.00 €
40 000.00 €	Article 6226	0.00 €
180 000.00 €	TOTAL	0.00 €

Ces dépenses viennent en réduction du suréquilibre de la section de fonctionnement (- 180 000 €).

EN SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES	OPERATIONS / ARTICLES	RECETTES
5 000.00 €	111 – 2041511	0.00 €
2 500.00 €	114 - 2188	0.00 €
22 000.00 €	115 - 2183	0.00 €
30 000.00 €	116 - 2151	0.00 €
30 000.00 €	116 - 2111	0.00 €
1 000.00 €	119 - 2188	0.00 €
- 90 500.00 €	101 - 2315	0.00 €
0.00 €	TOTAL	0.00 €

DÉLIBÉRATION N° 7.5.1/2020/09/07 – SUBVENTION DETR – PLACE EDMOND PIEDAGNEL

Monsieur SIMON présente le rapport n°7.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°7 au vote.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement ci-dessous et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la DETR.

FINANCEMENT	MONTANT HT	TAUX
Union Européenne		
Etat – DETR	406 385.95 €	30 %
Etat autres subventions (à préciser)		
Région	197 232.65 €	14.56 %
Département	480 077.27 €	35.44 %
Autres financements publics (à préciser)		
Sous-total 1 Subventions publiques	1 083 695.87 €	80.00 %
Maître d'ouvrage 20 % au minimum		
- Autofinancement	270 923.97 €	20 %
- Emprunt	Non défini	
Sous-total 2 Maître d'ouvrage	270 923.97 €	20 %
TOTAL	1 354 619.85 €	100 %

**DÉLIBÉRATION N°4.2.3/2020/09/08 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS –
CRÉATION DE POSTES**

Monsieur SÉVÊQUE présente le rapport n°8.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°8 au vote.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de de créer :

- pour l'école de musique :
 - 2 CDD d'une durée d'un an sur les bases suivantes :
 - 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet, soit 5h30mn/20h pour l'enseignement de la trompette ;
 - 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet, soit 15h30mn/20h pour l'enseignement de la guitare
- 2 postes de vacataires, pour l'année scolaire 2020-2021, soit 3 trimestres, sur les bases suivantes :

- Taux de vacation (1h) : 25 €
- 15h30/20h par semaine scolaire pour l'enseignement de la flûte
- 2h30/20h par semaine scolaire pour l'enseignement du trombone

- 1 poste de vacataire, pour le 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2020-2021, à raison de 9h/20h par semaine scolaire pour l'enseignement de la clarinette.
Taux de vacation (1h) : 25 €

- Pour l'Accueil périscolaire - Etude surveillée :

- 3 postes de vacataires pour assurer l'étude surveillée à raison 1h30 par jour scolarisé.
Taux vacation (1h30) : 20€ (congrés payés inclus) selon la délibération du 14/06/2018 fixant le montant de la vacation.

Le versement de la rémunération est subordonné à la remise au service du personnel des heures effectuées.

DÉLIBÉRATION N° 1.3.1/2020/09/09 - SDEM 50 – CONVENTION D'ADHESION CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE (CEP)

Monsieur DUPONT présente le rapport n°9.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°9 au vote.

Le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, de confier au SDEM50 la mise en place du Conseil en Energie Partagé et d'autoriser le Maire à signer avec le Syndicat la convention définissant les modalités de mise en œuvre.

DÉLIBÉRATION N° 3.5.2/2020/09/10 - TRANSFERT DE LA COMPETENCE D'AUTORITE ORGANISATRICE DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA MANCHE (SDEM50)

Monsieur DUPONT présente le rapport n°10.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°10 au vote.

Le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, de transférer la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz au SDEM50, telle que définie à l'article 3.2.3 des statuts du syndicat ; de mettre à disposition au profit du SDEM50 des biens nécessaires au bon accomplissement de la compétence transférée, conformément aux articles L1321-1 et L1321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et d'autoriser M. le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens ainsi que tous les documents relatifs à ce transfert de compétence.

DÉLIBÉRATION N°3.5.2/2020/09/11 – EFFACEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET TÉLÉPHONIQUES « LA BUISSONNIÈRE ».

Monsieur DUPONT présente le rapport n°11.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°11 au vote.

Le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, de décider la réalisation de l'effacement des réseaux « La Buissonnière » ; de demander au SDEM50 que les travaux soient achevés pour la fin du

premier trimestre 2021 ; d'accepter une participation de la commune de 48 300 € ; de s'engager à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal ; de s'engager à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet ; de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

DÉLIBÉRATION N°1.1/2020/09/12 – VALIDATION DE L'AVANT-PROJET RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC POUR L'ANNÉE 2020

Monsieur DUPONT présente le rapport n°12.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°12 au vote.

Le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, de valider l'avant-projet relatif aux travaux de rénovation énergétique de l'éclairage public de la commune pour l'année 2020 pour un montant prévisionnel de 77 000 €.

DÉLIBÉRATION N°3.5.2/2020/09/13 - RÉTROCESSION A LA COMMUNE DES ESPACES COMMUNS ET DES VOIRIES – LOTISSEMENT DU ROCREUIL

Monsieur LEBICTEL présente le rapport n°13.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°13 au vote.

Le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, d'accepter la reprise des équipements communs et de la voirie du lotissement ; d'approuver les termes du projet de convention de rétrocession des équipements communs jointe en annexe, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents afférents.

DÉLIBÉRATION N°7.5.1/2020/09/14 – SUBVENTION DETR – ÉCOLE MARIE RAVENEL ET RUE DES PERREES

Monsieur SIMON présente le rapport n°14.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°14 au vote.

Le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, d'approuver le changement des portes de deux bâtiments à l'école Marie RAVENEL, la rénovation de la rue des Perrées, et les plans de financement correspondant présentés ci-dessous et de solliciter une subvention au titre de la DETR pour ces deux opérations.

Financement	Montant HT	Taux
Union Européenne		
Etat – DETR	2 342.00 €	20 %
Etat - Autres subventions (à préciser)		
Région		
Département		
Autres financements publics (à préciser)		

Sous-total 1 Subventions publiques	2 342.00 €	20 %
Maître d'ouvrage 20% au minimum - Autofinancement - Emprunt	9 368.00 €	80%
Sous-total 2 Maître d'ouvrage	9 368.00 €	80%
TOTAL*	11 710.00 €	100%




Financement	Montant HT	Taux
Union Européenne		
Etat – DETR	16 701,70 €	20 %
Etat autres subventions (à préciser)		
Région		
Département		
Autres financements publics (à préciser)		
Sous-total 1 Subventions publiques	16 701,70 €	20 %
Maître d'ouvrage 20% au minimum - Autofinancement - Emprunt	66 806,80 €	80%
Sous-total 2 Maître d'ouvrage	66 806,80€	80%
TOTAL*	83 508,50 €	100%

Monsieur SÉVÊQUE lève la séance à 21h10.

Questions et communications diverses :

- Monsieur SÉVÊQUE transmet le nom des 4 personnes retenues pour les jurés d'assises.
- Monsieur SÉVÊQUE informe l'assemblée que les réunions de groupe et de conseil se tiendront le mercredi, à 20h00.
- Monsieur SÉVÊQUE donne lecture du courrier du SDIS 50.
- Monsieur SÉVÊQUE informe l'assemblée sur la conduite à tenir pour les rassemblements et activités de groupe – Note de la Préfecture.
- Monsieur SÉVÊQUE informe l'assemblée que Jean-Charles ENOT et Yolande MARIE ont intégré le comité syndicat du SDEM50.
- Madame DAVID informe que la remise des prix des balcons et jardins fleuris aura lieu le samedi 26/09/2020.
- Madame DAVID informe l'assemblée de l'avancement des travaux de Micro-Folie.
- Madame LEGRAND informe que le repas des aînés n'aura pas lieu cette année.
- Monsieur DUPONT fait un point sur l'avancement des travaux sur la commune.
- Monsieur CRESPIN informe l'assemblée des évènements à venir : conférence, téléthon.
- Monsieur LEBICTEL informe l'assemblée de l'abattage des arbres rue de Turgis.
- Monsieur SIMON informe l'assemblée du coût financier provisoire de la crise sanitaire liée au COVID-19 pour la commune et pour l'agglomération.
- Monsieur SIMON informe l'assemblée de la répartition du FPIC.

Le rapporteur,

Alain SÉVÉQUE		Etienne CHOISY	
Dany DAVID		Christophe FOUILLEUL	
Patrick SIMON		Guillaume CLAYE	
Géraldine PAING	SPG	YingYing LECLERC	
Danièle LECHEVALLIER		Jean-Charles ENOT	
Yolande MARIE		Christelle PERRUAUX	
Lydie TANAY		Nathalie BLOUET	
Claudine MIDI	Fidi	André BULUCUA	
Olivier DUVAL		Evelyne MASSICOT	
Guillaume MARTIN		Hervé BRIXTEL	
Elodie HAUTOT		Jean-Pierre LEBICTEL	
Anne-Lise CHAMPVALONT		Michel DUPONT	
Cyril CRESPIEN		Elisabeth LEGRAND	
Baptiste GIARD			

